**Concours spécial COVID-19 / Soins palliatifs et de fin de vie du RQSPAL**

**Guide d’information**

L’un des objectifs du Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de
vie - RQSPAL est de soutenir financièrement des projets proposés par ses membres. En réponse à la crise actuelle, le RQSPAL lance un concours spécial de financement de projets liés à la pandémie de COVID-19 et aux soins palliatifs et de fin de vie. Ces projets doivent adresser certains problèmes ou enjeux causés par la pandémie sur les soins palliatifs et de fin de vie et avoir des retombées importantes aux plans clinique et/ou sociétal. Ces projets doivent favoriser les collaborations à l’interne des membres du RQSPAL.

Ce concours est ouvert à tous les membres réguliers du RQSPAL. Une demande de financement d’un projet ne peut dépasser **15 000$**. L’enveloppe réservée à ce concours est de **45 000$**. Ainsi, trois projets pourraient être financés. Les demandes seront évaluées par un minimum de deux évaluateurs externes. Par la suite, les membres du comité scientifique se pencheront sur les demandes et détermineront l’ordre de classement final. Les demandes doivent être acheminées au coordonnateur du RQSPAL pour évaluation au plus tard le **29 mai 2020**.

**NOTE IMPORTANTE :** Si vous avez soumis un projet sur la COVID-19 à un autre concours, vous pouvez tout de même soumettre un projet au présent concours en attendant votre réponse. Cependant, dans l’objectif de permettre à un plus grand nombre de chercheurs de faire progresser les connaissances sur la pandémie de COVID-19, un chercheur qui obtient du financement pour un projet sur la COVID-19 d’un autre organisme ne pourra pas recevoir de financement du RQSPAL.

**Détails du financement :**

1. **Période de financement : 1er juillet 2020 – 30 juin 2021**

Sur justification et exceptionnellement, le projet pourra être prolongé sur une deuxième année. Aucun montant supplémentaire ne sera octroyé.

1. **Date de lancement du concours : 7 mai 2020**

**Date limite de soumission de la demande : 29 mai 2020 à minuit**

1. **Fonds disponibles : 45 000 $ (Possibilité de financer 3 projets ou plus, selon les fonds demandés, soit jusqu’à 15 000$ par projet)**
2. **Les objectifs de la possibilité de financement :**

Favoriser le développement et le maintien de la capacité de recherche en soins palliatifs et de fin de vie, en appuyant des projets de qualité, proposés et réalisés par plusieurs membres réguliers du RQSPAL qui adresse la crise actuelle de la COVID-19 et ses conséquences sur les soins palliatifs et de fin de vie.

1. **Admissibilité :**
	1. Le projet doit être soumis par au moins deux membres réguliers du RQSPAL.
	2. Le projet doit respecter la mission, le mandat et les valeurs du RQSPAL (<http://www.recherchesoinspalliatifs.ca/mission-et-valeurs/>) et être en ligne avec la définition suivante des SPFV :
		1. Nous souscrivons à la définition des soins palliatifs de l’OMS, à savoir qu’ils constituent: « *une approche pour améliorer la qualité de vie des patients (adultes et enfants) et de leur famille, confrontés aux problèmes liés à des maladies potentiellement mortelles. Les soins palliatifs préviennent et soulagent les souffrances grâce à la reconnaissance précoce, l’évaluation correcte et le traitement de la douleur et des autres problèmes, qu’ils soient d’ordre physique, psychosocial ou spirituel.* »
		2. De plus nous adhérons aux définitions énoncées dans la Loi concernant les soins de fin de vie où l’on entend par soins palliatifs : « *les soins actifs et globaux dispensés par une équipe interdisciplinaire aux personnes atteintes d’une maladie avec pronostic réservé, dans le but de soulager leurs souffrances, sans hâter ni retarder la mort, de les aider à conserver la meilleure qualité de vie possible et d’offrir à ces personnes et à leurs proches le soutien nécessaire.* »
		3. Et par soins de fin de vie « *les soins palliatifs offerts aux personnes en fin de vie et l’aide médicale à mourir.* »
	3. Un chercheur du RQSPAL ne peut présenter qu’un seul projet en tant que chercheur principal à ce concours de financement.
	4. Le projet devra être réalisé entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021.
2. **Lignes directrices :**

**Les projets peuvent être soumis en français ou en anglais. Veuillez envoyer le formulaire qui se trouve à** [**http://www.recherchesoinspalliatifs.ca/concours/**](http://www.recherchesoinspalliatifs.ca/concours/) **ainsi que les deux documents suivants dans un seul fichier PDF à** **francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca****. Veuillez ne pas joindre de CV. Les lettres de soutien ne sont pas nécessaires.**

* 1. Projet de recherche : 3 pages maximum (caractère 11 Calibri, interligne simple, marge 2 centimètres) décrivant :
		1. Problématique (incluant comment ce projet s’insère dans un des axes du RQSPAL)
		2. Objectif(s)
		3. Méthode
		4. Résultats attendus

Précision : Les références ne sont pas incluses dans les 3 pages du projet. Les annexes ne seront pas prises en compte par les évaluateurs externes. Vous pouvez utiliser 1 page de présentation incluant titre et affiliation de tous les co-chercheurs. Cette page ne compte pas dans le décompte des 3 pages.

* 1. Budget : (une page maximum, peut être soumis sous forme de tableau, incluant justifications)
		1. Seules les activités de recherche qui sont strictement en lien avec le projet, et non les frais afférents, administratifs ou autres associés, peuvent être financées. À titre d’exemples :
			+ 1. Dépenses admissibles :

Salaires de professionnels de recherche, de professionnels de la santé et d’auxiliaires de recherche

Frais de déplacement des participants au projet et des intervenants

Frais d’accès aux archives médicales

Frais de traduction

* + - * 1. Dépenses inadmissibles :

Bourse d’étudiants

Frais de congrès

Ordinateurs, matériel de bureau

Appareil de plus de 1000$

1. **Processus d'examen et évaluation :**
	1. Révision de l’admissibilité des demandes par le coordonnateur (1er et 2 juin 2020)
		1. Afin de s’assurer que les demandes sont conformes aux règles de soumission, le coordonnateur effectuera une analyse sommaire de l’admissibilité des demandes. Si des omissions ou des erreurs sont décelées, le coordonnateur avisera le chercheur principal de la situation et donnera 2 jours à celui-ci pour apporter les correctifs nécessaires. Si les correctifs ne peuvent être apportés, la demande sera rejetée.
	2. Évaluateurs externes (du 3 juin au 19 juin) :
		1. Pour assurer transparence et rigueur à notre processus d’évaluation, nous demanderons à un minimum de deux évaluateurs externes au RQSPAL d’évaluer les projets et d’émettre une recommandation quant au financement. Une attention particulière sera portée à la sélection des évaluateurs externes afin de minimiser les conflits d’intérêts potentiels. Une grille d’évaluation standardisée et approuvée par le comité scientifique sera utilisée.
	3. Comité d’examen (rencontre à la fin juin)
		1. Le comité scientifique invitera quelques membres à siéger au comité d’examen. Ce comité aura pour rôle de prendre connaissance des évaluations externes et de fournir un classement final des demandes. Il comprendra minimalement 6 membres dont le coordonnateur, un membre du comité étudiant, un proche-aidant partenaire et 3 membres réguliers qui n’ont pas soumis de demandes de financement.
	4. Critères d'évaluation (pour un exemple de grille d’évaluation, consultez le lien suivant : <http://recherchesoinspalliatifs.ca/wp-content/uploads/2019/05/Grille-d%C3%A9valuation-projet-pilote-RQSPAL-2019-final-mai-2019.docx>. Notez que nous sommes en train d’ajuster la grille au présent concours et que la notion d’effet levier sera facultative dans le présent concours) :
		1. Rigueur et qualité scientifique du projet
		2. Impact clinique ou sociétal
		3. Originalité de la proposition
		4. Faisabilité du projet
		5. Retombées potentielles du projet proposé
		6. À qualité égale, le chercheur principal qui n’a jamais été subventionné dans le passé par le RQSPAL sera favorisé. Dans le cas où les deux chercheurs ont déjà reçu un financement, celui dont le financement est le plus ancien sera favorisé.
		7. À qualité égale, les projets avec un budget inférieur seront priorisés pour soutenir un plus grand nombre de projets.
		8. Il est important de noter qu’une implication significative du/des chercheurs principaux est nécessaire pour être financé. En effet, comme la grille d’évaluation le démontre, un total de 10 points est accordé pour votre implication sur 100. Ainsi, à qualité égale, le candidat avec l’implication la plus significative (points) sera financé.
	5. Dans le cas d’une demande de prolongation, le chercheur doit en faire la demande par lettre au comité scientifique (courriel au coordonnateur) stipulant les raisons des délais. Aucun financement supplémentaire ne sera accordé. Cette procédure est exceptionnelle et doit être très bien justifiée.
2. **Avis de décision : le 1er juillet 2020**
	1. La décision sera envoyée par courriel.
	2. La décision (acceptation, refus et montant octroyé) est finale et sans appel.
	3. L’avis de décision sera accompagné de commentaires constructifs émis par le comité d’examen et visant à optimiser le projet pour une soumission future.

1. **Obligation post-financement et rayonnement**
	1. Le chercheur principal désigné sera tenu de soumettre, par voie électronique, un rapport final de recherche dans un délai de 3 mois après la fin de la période de financement. Ce rapport sera utilisé pour le renouvellement de la demande de financement du RQSPAL en 2022.
	2. Il est important de reconnaître le soutien financier du projet par le RQSPAL des façons suivantes :
		1. Obligation d’utiliser le logo du RQSPAL dans toute affiche ou présentation PowerPoint qui présente les résultats du projet. Vous pouvez le trouver au lien suivant : <http://www.recherchesoinspalliatifs.ca/ressources/>
		2. Obligation d’inscrire l’affiliation RQPSAL dans les résumés de congrès.
		3. Obligation de présenter les résultats du projet lors des conférences mensuelles du RQSPAL. Les calendriers sont déterminés pour l’année subséquente en mai.
		4. Obligation de produire un rapport final qui est soumis au comité scientifique.